

CONSEIL MUNICIPAL – DELIBÉRATION N°1

SEANCE DU 28 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Christian PRIMONT, Maire, par suite de convocation en date du seize, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : Christian PRIMONT, Sylvie LANCRY, Julien WOJCIESZAK, Annie POEYDOMENGE, Agnès LEVANT, René HAUTECOEUR, Françoise LOUVEAU, Franck LODER, Marie-Pascale CLEMENCEAU, Joël BECOURT, Anne DARRAS, Jean-Pierre SANSON, Virginie BRUNEL, Elodie VANEECKE, Jérémy COCHET, Catherine VANLERBERGHE, Philippe DEBAS, Daneille BRAY, Roger LEMOINE, Hélène KAPUSCIK, Laurent DEBLOCK, Evelyne NACHEL, Michel GLACHET, Pascale FONTAINE, Pierre CATTOEN.

Absents excusés : Philippe HEROGUELLE, Jean-Marie VERWAERDE.

Virginie BRUNEL est désignée secrétaire de séance.

OBJET : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 DU BUDGET DE LA COMMUNE DE VIMY

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L2222-3 ;

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 généralisant le Compte Financier Unique (CFU) au plus tard sur l'exercice 2026 ;

Vu le Compte Financier Unique (CFU) 2025 du budget principal de la commune de Vimy ;

Vu son rapport de présentation ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Section de Fonctionnement :

Dépenses	6 157 585.59 €
Recettes	6 247 963.24 €
Résultat de l'exercice	90 377.65 €
Excédent/déficit antérieur reporté	586 704.20 €
Résultat cumulé de fonctionnement	677 081.85 €

Section d'investissement :

Dépenses	1 946 033.81 €
Recettes	1 948 068.02 €
Résultat de l'exercice	2034.21€
Excédent/déficit antérieur reporté	- 168 357.56 €
Solde cumulé d'exécution d'investissement	- 166 323.35 €

Ensemble

Dépenses	8 103 619.40 €
Recettes	8 196 031.26 €
Résultat de l'exercice	92 411.86 €
Excédent/déficit antérieur reporté	418 346.64 €
Résultat cumulé	510 758.50 €

Restes à réaliser :

Dépenses	505 567.42 €
Recettes	778 867.68 €
Solde des restes à réaliser	273 300.26 €

A cet effet le conseil municipal décide :

- D'approuver le Compte Financier Unique 2025 du budget principal de la commune de Vimy,
- D'arrêter le Compte Financier Unique 2025 du budget principal de la commune de Vimy comme suit :
 - article R002 : affectation de l'exercice reporté : 677 081.85 €
- De donner pouvoir au maire de prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- D'autoriser le maire à signer tout document relatif à cette décision.

Pour à l'unanimité

Monsieur le Maire n'a pas pris part au vote.

**Pour extrait certifié conforme,
La Présidente de la séance,**




Sylvie LANCRY